



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Région
Hauts-de-France



Lille, le 7 février 2020

Communiqué de presse

LES TERRITOIRES AGISSENT POUR LA NATURE EN HAUTS-DE-FRANCE : 4 PREMIÈRES COLLECTIVITÉS RECONNUES ET OUVERTURE D'UN GUICHET UNIQUE



Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » permet aux collectivités d'agir en faveur de la biodiversité à l'échelle locale, en mobilisant les associations, les acteurs économiques et les citoyens. Les collectivités engagées portent des actions concrètes en faveur de la connaissance, de la biodiversité locale, du développement durable du territoire et de l'éducation à la nature.

Dans les Hauts-de-France, 4 premières collectivités sont reconnues

Ce dispositif national lancé en 2019 est désormais déployé dans la région Hauts-de-France. Il est piloté par un collectif régional composé de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France, l'Office français de la biodiversité (OFB) et les agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie. Il est animé pour les deux ans qui viennent par l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE), guichet unique d'accompagnement pour les collectivités de la région.

En devenant « Territoire engagé pour la nature », une collectivité inscrit la biodiversité au cœur de ses politiques publiques. Elle œuvre concrètement et encourage le changement à son échelle.

S'inscrire dans le dispositif « Territoires engagés pour la nature » permet aux collectivités :

- de profiter d'un accompagnement collectif par l'URCPIE des Hauts-de-France pour formaliser un plan d'actions ;
- d'intégrer le club des « Territoires engagés pour la nature » en Hauts-de-France pour partager des retours d'expériences avec d'autres collectivités ;
- de renforcer leurs compétences et connaissances en matière de biodiversité ;
- de valoriser leur action et leur exemplarité au niveau national, régional et local ;
- d'accéder plus facilement à certains financements.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

www.hauts-de-france.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/prefethdf

Les premières collectivités dès aujourd'hui engagées et reconnues dans le dispositif sont :

- La Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val-de-Sambre, lauréate 2019 du concours « capitale française de la biodiversité » dans la catégorie intercommunalités ;
- La Communauté d'agglomération de Creil Sud Oise ;
- Le Syndicat Mixte des Parcs et Industries Artois-Flandres (SIZIAF) ;
- La commune d'Étaples-sur-Mer.

Le calendrier de la démarche

Pour les rejoindre, les collectivités doivent candidater selon les étapes suivantes :

- dépôt des demandes de reconnaissance pour mi-avril et mi-octobre ;
- instruction par le collectif régional ;
- communication des résultats fin mai et fin novembre.

Les collectivités candidates pour le prochain cycle de reconnaissance doivent donc déposer leur demande avant le 15 avril 2020. Les collectivités lauréates des deux premiers cycles seront plus particulièrement valorisées à l'occasion de la semaine de la Nature en mai 2020.

Vous pouvez télécharger la plaquette d'information régionale et le dossier de candidature :

<https://engagespourlanature.biodiversitoustousvivants.fr/territoires/index.php/candidatez/hauts-de-france/>

Une adresse de messagerie dédiée est aussi à la disposition des collectivités des Hauts-de-France :

ten-hautsdefrance@developpement-durable.gouv.fr

Pour plus d'informations vous pouvez contacter :

DREAL Hauts-de-France :

Anne Furon, responsable de la mission Communication : Tell : 03 22 82 90 72 - 03 20 40 54 82 – 06 73 99 93 10

comdrealhdf@developpement-durable.gouv.fr

URCPIE Hauts-de-France

Mélanie Beauchamp

Tel. : 07 68 64 29 68

animation-ten@cpie-hautsdefrance.fr

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

www.hauts-de-france.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/prefethdf